



Kanton Bern  
Canton de Berne

# Rapport d'activité 2022

## Contrôle des finances du canton de Berne



## Table des matières

|            |  |           |
|------------|--|-----------|
| <b>1</b>   | <b>Avant-propos</b> .....  | <b>1</b>  |
| <b>2</b>   | <b>Statut du Contrôle des finances</b> .....                               | <b>1</b>  |
| 2.1        | Mandat et objectif .....   | 1         |
| 2.2        | Collaboration .....  | 2         |
| 2.3        | Mandat de contrôle.....  | 2         |
| 2.4        | Domaines de révision du Contrôle des finances .....                        | 3         |
| 2.5        | Méthode d'audit.....   | 3         |
| <b>3</b>   | <b>Activités menées en 2022</b> .....                                      | <b>4</b>  |
| 3.1        | Vue d'ensemble.....  | 4         |
| 3.2        | Activités de révision au 1 <sup>er</sup> trimestre 2022.....               | 7         |
| 3.3        | Activités de révision au 2 <sup>e</sup> trimestre 2022 .....               | 11        |
| 3.4        | Activités de révision au 3 <sup>e</sup> trimestre 2022 .....               | 13        |
| 3.5        | Activités de révision au 4 <sup>e</sup> trimestre 2022 .....               | 15        |
| 3.6        | Effet des activités du Contrôle des finances .....                         | 16        |
| <b>4</b>   | <b>Service chargé d'enregistrer les irrégularités</b> .....                | <b>17</b> |
| <b>5</b>   | <b>Qui sommes-nous ?</b> .....   | <b>18</b> |
| 5.1        | Organisation .....   | 18        |
| 5.2        | Personnel .....  | 18        |
| 5.3        | Finances / Prestations .....   | 19        |
| 5.4        | Autres activités .....   | 19        |
| 5.5        | Affiliations et représentations.....                                       | 19        |
| <b>6</b>   | <b>Perspectives</b> .....  | <b>20</b> |
|            | <b>Annexes</b> .....   | <b>22</b> |
| <b>I</b>   | <b>Liste des rapports de révision concernant tout le canton 2022</b> ..... | <b>22</b> |
| <b>II</b>  | <b>Rapports concernant des établissements cantonaux 2022</b> .....         | <b>27</b> |
| <b>III</b> | <b>Liste des mandats de révision en 2022</b> .....                         | <b>28</b> |

# 1 Avant-propos

Formellement, le présent rapport d'activité s'adresse au Grand Conseil et au Conseil-exécutif (art. 23 de la loi cantonale sur le Contrôle des finances, aLCCF, teneur du 1<sup>er</sup> février 2022). La population du canton de Berne ou toute autre personne intéressée peut ainsi s'informer sur les priorités des activités de contrôle du Contrôle des finances ainsi que sur les événements importants.

Les résultats des révisions ne sont pas publics et sont communiqués exclusivement aux services ayant fait l'objet d'un contrôle et aux services auxquels ils sont subordonnés. La Commission des finances et la Commission de gestion du Grand Conseil ainsi que le Conseil-exécutif reçoivent chaque trimestre des informations sur les principaux résultats des révisions.

Le Contrôle des finances a pour mandat d'assurer la vérification indépendante de la gestion financière et de la comptabilité des autorités, de l'administration et des établissements du canton. Partenaire fiable et compétent du Parlement, du gouvernement, de l'administration et des autorités judiciaires, le Contrôle des finances a pour objectif non seulement d'apporter de la confiance et de la sécurité, mais aussi de créer des plus-values. Le compte rendu des résultats des révisions est principalement axé sur la mise au jour des points faibles et des risques ainsi que sur les potentiels d'optimisation. Sur la base des révisions qu'il a effectuées, le Contrôle des finances a inscrit dans ses rapports de nombreuses constatations et y a émis des recommandations. Le Contrôle des finances a néanmoins pu constater que l'administration et les autorités judiciaires du canton de Berne ont continué en 2022 à accomplir convenablement leurs tâches, avec dévouement et professionnalisme, et ce dans un environnement aux multiples exigences.

Le Contrôle des finances remercie le Comité Contrôle des finances, la Commission des finances, la Commission de gestion, la Commission de justice ainsi que le Conseil-exécutif, la Chancellerie d'État, les Directions et la Direction de la magistrature pour la bonne collaboration durant l'année sous rapport. Des remerciements sont également adressés à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des services ayant fait l'objet de révisions, car ils ont fait preuve de bonne volonté dans l'intérêt des contrôles effectués.

Après sa révision complète, la loi cantonale sur le contrôle des finances (LCCF) est entrée en vigueur dans sa nouvelle version le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le présent rapport s'appuie sur le droit applicable en 2022.

## 2 Statut du Contrôle des finances

### 2.1 Mandat et objectif

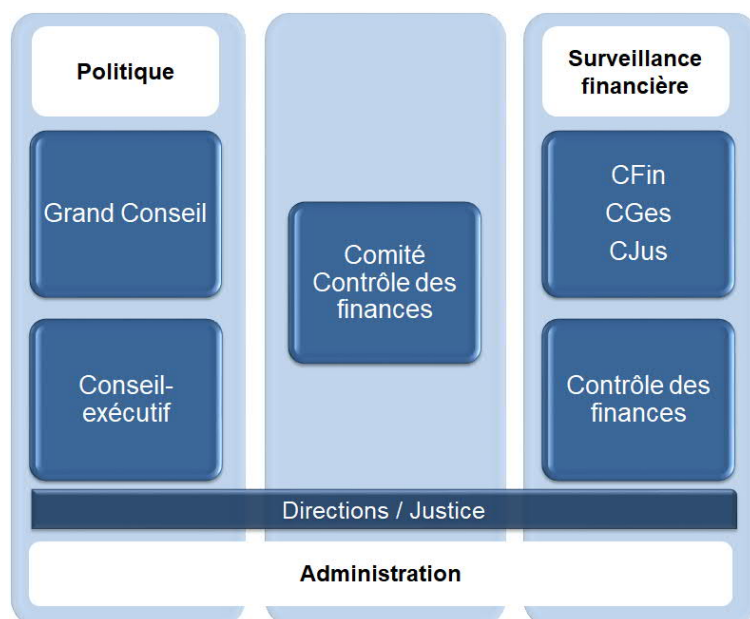
Le Contrôle des finances est l'organe spécialisé suprême chargé de la surveillance des finances. Autonome dans l'exercice de ses fonctions, il constitue une unité administrative indépendante au sein de l'administration, et son activité est soumise uniquement à la Constitution et à la loi. Il seconde tant le Grand Conseil que le Conseil-exécutif. Ses tâches, droits et obligations sont précisés dans la loi cantonale sur le Contrôle des finances.

Dans l'exécution de son mandat légal, il vérifie la régularité de la comptabilité et de la présentation des comptes, la légalité, l'emploi économe des moyens et la rentabilité de la gestion financière.

Confiance et acceptation sont les fondements grâce auxquels le Contrôle des finances apporte non seulement de la sécurité mais aussi des plus-values. Son objectif est d'assister l'administration et les autorités judiciaires dans la gestion des finances selon les principes de l'économie d'entreprise et de contribuer à l'optimisation des processus.

## 2.2 Collaboration

Le Contrôle des finances traite directement avec la Commission des finances, la Commission de gestion et la Commission de justice du Grand Conseil ainsi qu'avec le Conseil-exécutif et la Direction de la magistrature. Dans le cadre de son compte rendu trimestriel, il informe ces organes



des principaux résultats de ses révisions, et, à leur demande, effectue des contrôles extraordinaires ou leur fournit des conseils. Le Comité Contrôle des finances (composé de trois membres du Conseil-exécutif et des membres du bureau de la Commission des finances) est compétent pour les affaires concernant le Contrôle des finances. Le Contrôle des finances informe tous les trimestres le Conseil-exécutif des principales constatations qu'il a faites lors de ses révisions ainsi que de la réalisation des mesures prises pour corriger les faiblesses mises au jour. Il a en outre deux réunions

par an avec chaque Direction et avec la Direction de la magistrature, consacrées aux révisions prévues et à celles effectuées, aux risques, ainsi qu'à un échange général d'informations. Des entretiens supplémentaires sont organisés en fonction des besoins et des sujets, sur des questions matérielles ou spécifiques en relation avec les comptes annuels et la présentation des comptes du canton. Quatre fois par an, le Contrôle des finances communique les principaux résultats de ses contrôles à la Commission des finances et prend position sur des questions techniques. Il rencontre deux fois par an la présidence de la Commission de gestion pour définir les priorités des activités de révision et, si besoin est, pour un échange d'informations avec la commission plénière ou avec ses différentes sections.

Au titre d'un soutien technique ou de l'échange d'informations, le Contrôle des finances a participé, en 2022, à des séances de la Commission des finances et de la Commission de gestion.

## 2.3 Mandat de contrôle

Le Contrôle des finances a pour tâches :

- de procéder à la révision des comptes annuels du canton ;
- de contrôler la comptabilité et la présentation des comptes ainsi que la gestion financière des unités administratives (révision des services) ;
- de contrôler les planifications et les projets de construction et leur réalisation (révision des constructions) ;
- de contrôler les systèmes informatiques qui touchent aux finances (révision de l'informatique) ;
- de procéder à la révision des comptes annuels des établissements cantonaux ;
- de remplir les mandats de contrôle attribués par la Confédération ;
- de fournir des conseils spécialisés au Conseil-exécutif, à la Commission des finances, à la Commission de gestion et à la Commission de justice ;
- d'effectuer des révisions des subventions cantonales ;
- de procéder à des contrôles extraordinaires.

Le Service chargé d'enregistrer les irrégularités est par ailleurs rattaché au Contrôle des finances.

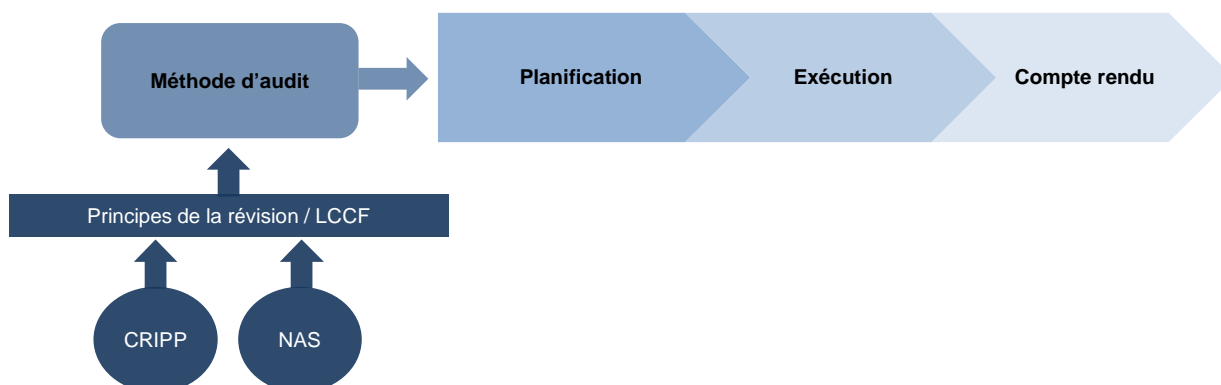
## 2.4 Domaines de révision du Contrôle des finances

Les révisions du Contrôle des finances s'exercent sur la Chancellerie d'État, sur les sept Directions avec leurs offices et leurs services (administration centrale et administration cantonale décentralisée) ainsi que sur la justice. Les révisions sont effectuées au sein des unités administratives d'entente avec chaque Direction, avec la Chancellerie d'État et avec la Direction de la magistrature. Des contrôles de processus sont effectués horizontalement au sein des Directions, offices et services. Le contrôle de l'utilisation des subventions cantonales (contrôle des subventions cantonales) relève aussi du champ de révision, tout comme la révision des comptes annuels des établissements cantonaux et les contrôles effectués en tant que service de révision, légalement ou statutairement prescrit, auprès d'organisations, pour autant qu'un intérêt public prépondérant les justifie. Le graphique ci-dessous illustre les domaines de révision du Contrôle des finances.



## 2.5 Méthode d'audit

Le Contrôle des finances exerce son activité conformément aux dispositions de la LCCF et dans le respect des principes reconnus de la révision. Selon l'activité, il applique les normes d'audit suisses (NAS), la norme du contrôle restreint ou le Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne (CRIPP) promulgué par l'IIA (Institute of Internal Auditors).



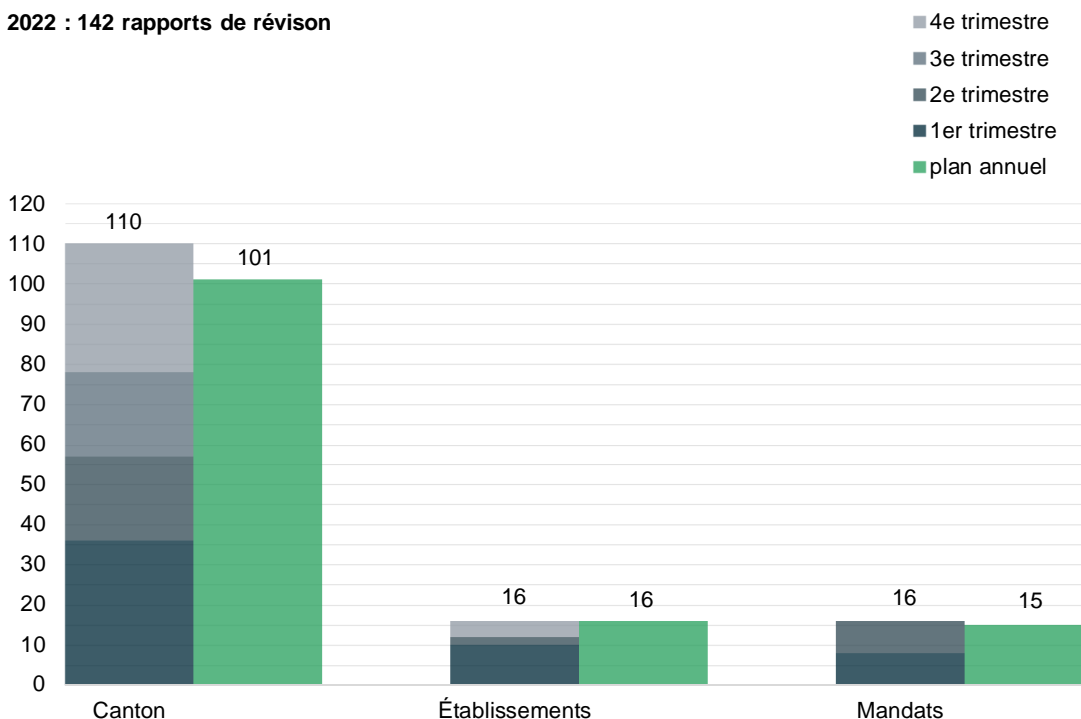
Ces principes ont un point commun : une approche axée sur les risques, qui considère les risques inhérents à l'objet du contrôle, ainsi que les processus de contrôle, de pilotage et de surveillance le concernant. Les résultats de l'évaluation des risques influencent les objectifs du contrôle. L'agilité et la pertinence sont les maîtres mots du processus, de la planification jusqu'à la rédaction du rapport, en passant par les activités de révision à proprement parler. Cette méthode a l'avantage de permettre de faire face aux changements intervenus en matière de risques et de tenir compte des attentes des destinataires du rapport d'activité.

### 3 Activités menées en 2022

#### 3.1 Vue d'ensemble

L'objectif du Contrôle des finances, consistant à procurer, à travers les révisions programmées, une utilité et une plus-value aux unités qu'il contrôle, au Conseil-exécutif et aux organes de surveillance politiques, a été une nouvelle fois atteint en 2022, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif. Le Contrôle des finances a rédigé 142 rapports de révision au total, soit davantage que ce qui était prévu.

2022 : 142 rapports de révision

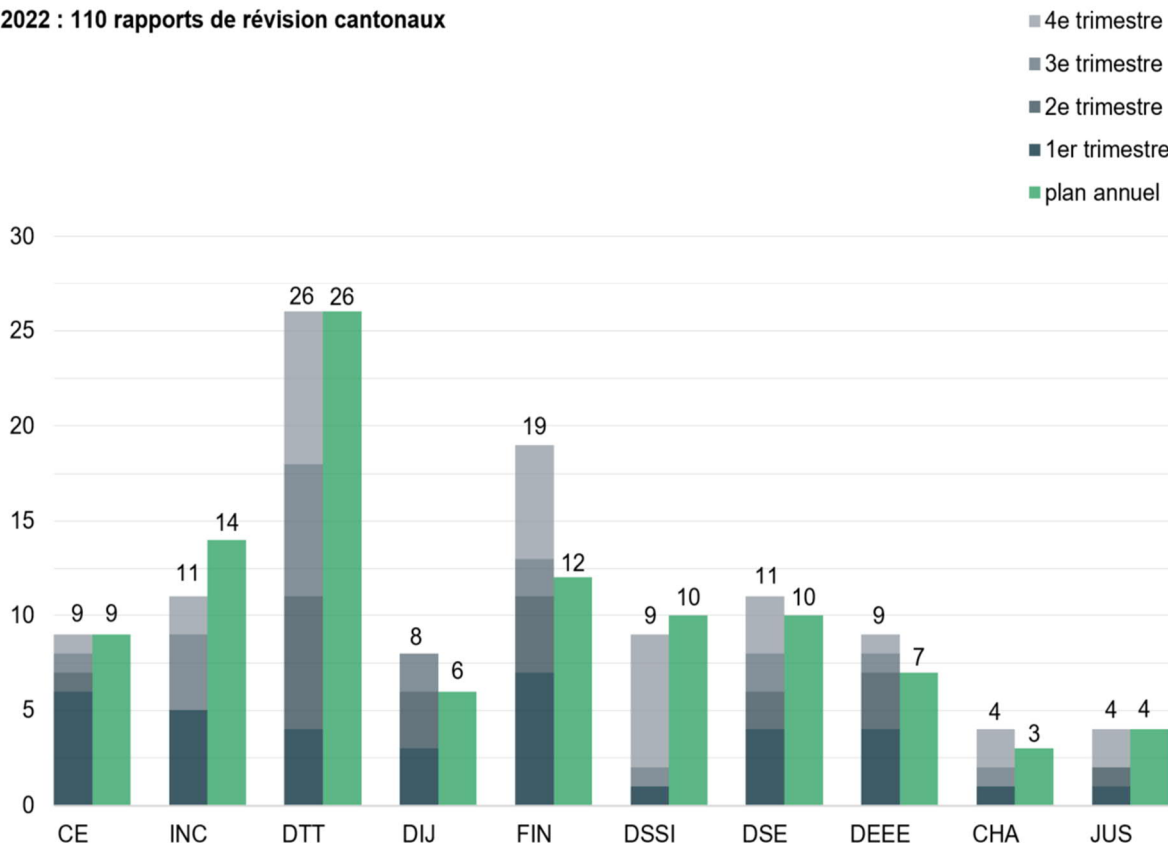


Les rapports de révision du Contrôle des finances se répartissent entre le canton (Directions, Chancellerie d'État et autorités judiciaires), quatre établissements (Université de Berne, Haute école spécialisée bernoise, Haute école pédagogique germanophone et Centre interrégional de perfectionnement), les mandats de révision pour lesquels le Contrôle des finances fait office d'organe de révision ainsi que les bénéficiaires de subventions cantonales. Dans le détail, 110 rapports de révision (contre 101 prévus) concernaient les offices et les Directions du canton ainsi que des bénéficiaires de subventions cantonales, 16 rapports (sur 16 prévus) les établissements de droit public, tandis que 16 rapports (contre 15 prévus) consistaient en des révisions des comptes annuels de mandants tiers. Une vue d'ensemble détaillée de tous les rapports figure dans les annexes I à III.

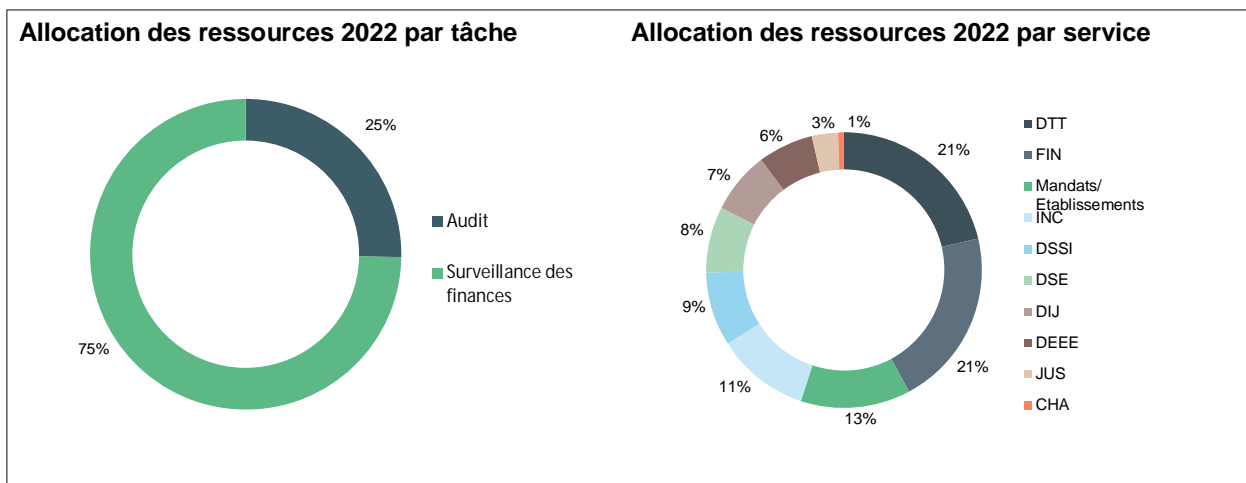
En émettant bien plus d'un millier de recommandations, le Contrôle des finances a pu mettre en évidence des possibilités d'optimisation et formuler des indications sur la manière de réduire les

risques et de renforcer l'efficacité des moyens utilisés. En fin de compte, ce sont toutefois les nombreux petits apports et mesures ainsi que le travail quotidien effectué avec professionnalisme par l'administration qui contribuent au niveau élevé de qualité et de fiabilité des prestations et, partant, qui génèrent la confiance justifiée des citoyennes et des citoyens vis-à-vis du canton. Le Contrôle des finances tient à remercier ici les services ayant fait l'objet de révisions au même titre que leurs collaboratrices et collaborateurs pour leur soutien et leur coopération constructive.

**2022 : 110 rapports de révision cantonaux**



Il n'y a pas forcément de lien entre le nombre de rapports de révision et le temps de travail qui y est consacré. La procédure et la charge de travail varient en effet selon le type de révision (révision d'un service, révision des comptes annuels, contrôle extraordinaire, contrôle des subventions cantonales, audit de projet, etc.) ainsi que selon le niveau d'approfondissement et l'ampleur de la révision. S'agissant de l'allocation de temps, un quart des ressources a été consacré à la révision des comptes annuels, y compris les travaux préparatoires et post-révision (travaux de bouclage) et deux tiers aux révisions dans le cadre de la surveillance des finances. L'allocation des ressources par DIR/CHA/JUS ainsi que par mandats et établissements est illustrée ci-après. L'importante charge de travail dédiée à la FIN, à hauteur d'environ un quart, s'explique avant tout par la révision des comptes annuels et du bilan consolidé, qui concerne à titre principal cette Direction. L'allocation élevée de ressources à la Direction des travaux publics et des transports (DTT) tient au fait qu'une grande partie des investissements et de l'entretien des routes, des bâtiments et des infrastructures incombe à cette Direction.



**Audits du projet de progiciel de gestion intégrée – introduction de SAP/SIPD (FIN/AF)**

Après de longues années de bon et loyaux services, le canton de Berne remplace ses applications de comptabilité et de gestion du personnel par un système SAP. Il est prévu de réaliser des économies substantielles grâce à la normalisation et au passage à des structures plus simples dans l’exploitation et l’entretien des applications. La première étape de l’introduction est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les investissements pour cette première étape se situeront plus ou moins entre 80 et 90 millions de francs.

Le Contrôle des finances a procédé à une vérification du projet et a attiré l’attention des responsables sur les risques et les possibilités d’améliorations supplémentaires. Le contrôle s’est focalisé en premier lieu sur l’évaluation de la maturité du système SAP, sur la sécurité informatique, sur la protection des données et sur la gestion de projet. La deuxième étape du projet a également été évaluée. En ce qui concerne la maturité du système SAP, le Contrôle des finances est parvenu à la conclusion que les conditions sont réunies pour une mise en service au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Persistent toutefois des retards, des défauts et des incertitudes qui pourraient perturber l’exploitation ou rendre nécessaire ultérieurement un grand nombre de corrections. La décision d’introduire SAP simultanément à l’entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances et de son ordonnance ainsi qu’à des réorganisations (centralisation de secteurs des finances au sein de chaque Direction) recèlent certes des chances, mais aussi des risques majeurs.

**Révision totale de la loi cantonale sur le contrôle des finances (LCCF)**

En 2016, à l’instigation du Contrôle des finances, la Commission des finances du Grand Conseil a mis sur les rails une modification de la loi cantonale sur le contrôle des finances (LCCF), vieille d’environ 20 ans. La nouvelle loi permet de renforcer davantage la position et l’indépendance dont jouit le Contrôle des finances. Le Grand Conseil a adopté la révision totale de LCCF lors de la session de printemps 2022 ; elle entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Révision totale de la loi sur les finances (LFin)**

Née d’une révision totale de la loi sur le pilotage des finances et des prestations, datant de 2005, la loi sur les finances remplacera la LFP. Le Contrôle des finances a déjà eu l’occasion de se prononcer sur ce projet de loi pendant la phase de consultation menée en janvier 2021. Il a encore une fois pris position lors de la procédure de consultation en mai 2021. Le Contrôle des finances regrette que la révision n’ait pas servi à remettre en question et à remanier de fond en comble les éléments de pilotage des finances cantonales après l’application insatisfaisante de la Nouvelle gestion publique (NOG). La première lecture a eu lieu lors de la session de printemps et la deuxième lors de la session d’été 2022. L’entrée en vigueur de la LFin sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2023.



### Recours de droit administratif en matière de consultation de dossiers

Au dernier trimestre de 2020, une entreprise de médias a demandé au Contrôle des finances de lui remettre des rapports de révision et des documents concernant les faits suivants :

- Consultation des dossiers du Contrôle des finances se rapportant à l’audit de la vente du Viererfeld à la Ville de Berne
- Consultation du rapport intermédiaire du Contrôle des finances du 30 juin 2020 portant sur BLS SA

Invoquant l’article 28 aLCCF (« Les documents et les rapports du Contrôle des finances ainsi que les documents relatifs aux procédures en cas de contestations ne sont pas publics. »), le Contrôle des finances a rejeté les deux demandes par voie de décision. L’entreprise de médias a formé deux recours de droit administratif contre le Contrôle des finances auprès du Tribunal administratif. Dans deux jugements rendus le 16 novembre 2022, le Tribunal administratif a rejeté les recours de l’entreprise de médias.

### Contrôles extraordinaires

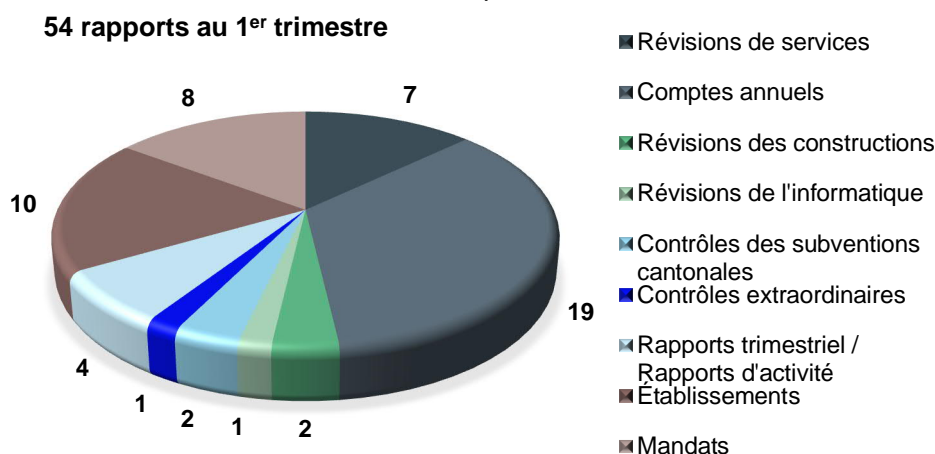
Par courrier du 26 août 2021, la CGes a chargé le Contrôle des finances de procéder à un contrôle extraordinaire de l’affaire de crédit DSE 276/2018 (crédit-cadre TIC poca 2019-2020). Le rapport a été transmis à la CGes le 18 février 2022. Des constats et des suggestions d’optimisation ont pu être établis en particulier dans les domaines du pilotage, de l’augmentation des coûts et de l’évaluation de l’économicité. Il subsiste un potentiel de développement et d’optimisation dans les domaines du contrôle de gestion et de l’établissement de rapports, que ce soit en lien avec le crédit-cadre poca ou de manière générale pour les dépenses TIC du canton.

Par courrier du 30 août 2022, la Direction de l’instruction publique et de la culture (INC) a chargé le CF de procéder à un contrôle extraordinaire du Centre de formation professionnelle de Bienne (CFP Bienne) sur la base de l’article 16a, alinéa 2, lettre b de l’aLCCF. Le contrôle a été réalisé d’octobre à fin décembre (avec des interruptions). Le rapport final a été soumis à l’INC en janvier 2023, et une copie a été transmise à la CGes en accord avec la Direction.

## 3.2 Activités de révision au 1<sup>er</sup> trimestre 2022

### 3.2.1 Axes essentiels

Durant le premier trimestre de l’année, le Contrôle des finances se concentre sur les révisions des comptes annuels imposées par la loi et les règlements. Deux tiers des ressources ont dès lors été alloués à ces contrôles. Outre les comptes annuels du canton et des trois hautes écoles, le Contrôle



des finances a procédé à des contrôles restreints pour sept mandats. Parmi les révisions de comptes annuels figurent également les contrôles prévus par la loi cantonale sur les jeux d’argent concernant le Fonds de loterie, le Fonds du sport et le Fonds

d’encouragement des activités culturelles. La révision des comptes annuels du canton au 31 décembre 2021 a débuté en février 2022 avec l’examen des différentes unités d’organisation. Le

Contrôle des finances a procédé à des révisions d'inventaires et d'évaluations approfondies pour contrôler les actifs au bilan et à des vérifications de l'exhaustivité et l'évaluation des passifs auprès de 20 unités administratives clés. Sur la base des résultats provenant de l'analyse des processus lors des révisions de services en cours d'année, le CF a également effectué des contrôles des mouvements pour évaluer les flux de valeurs dans le compte de résultats et le compte des investissements. Le 23 mars 2022, le Contrôle des finances a rendu un rapport sur l'examen des comptes annuels au 31 décembre 2021 et recommandé à la Commission des finances de soumettre les comptes annuels au Grand Conseil pour approbation.

Durant le premier trimestre, le Contrôle des finances a rédigé son rapport d'activité 2021, le rapport d'activité 2021 distinct sur les contrôles réalisés dans le domaine de la construction des routes nationales ainsi que le rapport annuel sur les irrégularités 2021.

### **3.2.2 Révision des comptes annuels du canton au 31 décembre 2021**

Les comptes annuels du canton au 31 décembre 2021 bouclent sur un déficit de 63 millions de francs. Ce résultat est bien meilleur que celui prévu par le budget (-549 millions de francs). Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les finances cantonales ont été moins importantes qu'escompté. Les revenus fiscaux, en particulier, ont largement dépassé les pronostics. Les versements de la Banque nationale ont également apporté une contribution positive de 240 millions de francs par rapport au budget.

Sur la base de la planification axée sur les risques, les unités comptables clés ont été soumises en janvier et en février à des audits portant sur les postes du bilan. Les divergences constatées durant la révision se sont révélées insignifiantes, aussi bien isolément que collectivement. Vu ce résultat, le Contrôle des finances a pu recommander à la Commission des finances de proposer au Grand Conseil l'approbation des comptes annuels. Selon l'évaluation du Contrôle des finances, les comptes annuels de l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2021 étaient conformes aux dispositions légales, exception faite de la limitation mentionnée dans le domaine des immobilisations FIS. Vu qu'une adaptation technique de la comptabilité des immobilisations FIS a été rejetée en raison de l'introduction de SAP au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le défaut persistera jusqu'au passage au nouveau système.

### **3.2.3 Révision des comptes annuels des hautes écoles au 31 décembre 2021**

Les lois respectives désignent le Contrôle des finances comme organe de révision de l'Université de Berne, de la Haute école spécialisée bernoise et de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern). En mars 2022, le Contrôle des finances a rendu un rapport sur la vérification des comptes annuels au 31 décembre 2021. Le Conseil-exécutif a reçu les rapports de l'organe de révision. Les rapports exhaustifs sur la révision des comptes annuels au 31 décembre 2021 ont fourni des informations détaillées sur les résultats des contrôles aux organes de direction des hautes écoles ainsi qu'à la Direction de l'instruction publique et de la culture.

En vertu de l'article 50b, alinéa 2 de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone, le Contrôle des finances est tenu d'évaluer le risque financier pour le canton. Le bénéfice de l'exercice 2021 s'élève à 375 000 francs (contre un déficit de CHF 355 000 en 2020). Au 31 décembre 2021, la PHBern affichait un capital propre négatif de -8,9 millions de francs (CHF -9,2 millions un an plus tôt). Il existe un risque financier pour le canton en tant que propriétaire. La convention de prestations de la PHBern adoptée par le Conseil-exécutif pour la période 2022-2025 (arrêté du Conseil-exécutif du 15 décembre 2021) prévoit une augmentation de la contribution annuelle du canton à hauteur de 2 millions de francs afin d'assurer le financement durable de l'institution. L'objectif est de stabiliser les comptes et d'aboutir à moyen terme à un capital propre positif.

### 3.2.4 Révisions particulièrement utiles pour les domaines concernés

Au premier trimestre, le Contrôle des finances a établi 54 rapports. Les révisions mentionnées ci-après ont notamment été particulièrement utiles pour les domaines concernés :

#### **Surveillance dans le domaine du transport régional et local de voyageurs (DTT/OTP)**

L'offre en transports publics est commandée auprès des entreprises de transport par l'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP), qui prend en charge les rétributions sur la base des coûts planifiés. Le Contrôle des finances s'est penché sur la manière dont l'OTP exerce ses fonctions de surveillance et les contrôles prévus par l'office en lien avec les rétributions.

En 2020, les rétributions à la charge du canton et des communes se sont élevées à 162 millions de francs pour le transport régional de voyageurs (TRV) et à 105 millions de francs pour le trafic local (TL). En raison de l'affaire BLS, le Conseil-exécutif a commandé une analyse de la surveillance cantonale (rapport Sägesser du 31 juillet 2021). Sur la base de ce rapport, la DTT considère que la compétence en matière de surveillance, qu'il s'agisse des rétributions de la Confédération ou des cantons, sont du ressort exclusif des organes fédéraux. En l'absence d'une base légale explicite dans la loi sur les transports publics (RSB 762.4), le rapport Sägesser constate que l'OTP ne dispose pas d'une compétence de surveillance en matière de TRV. De même, l'OTP n'exerce pas de surveillance sur les rétributions versées par le canton au titre du TL, car les entreprises de transport fournissent en général également des prestations de TRV et relèvent dès lors, selon la DTT, de la surveillance fédérale.

La position de la DTT selon laquelle l'OTP n'est chargé d'aucune tâche de surveillance en lien avec les rétributions TRV financées par le canton est remise en question par différentes expertes et experts, par l'OFT ainsi que par les organes de surveillance financière de la Confédération et des cantons. L'absence d'activité de surveillance de l'OTP en matière de TL ne repose sur aucune base objective. Le Contrôle des finances a informé les commissions de surveillance et le Conseil-exécutif.

#### **Audit transversal des crédits d'engagement (DTT, FIN, DSE)**

Le Contrôle des finances a examiné le processus relatif aux crédits d'engagement (autorisation de dépense, gestion des crédits et décomptes de crédit) dans le cadre d'un audit transversal mené auprès de la Direction des travaux publics et des transports (DTT), de la Direction des finances (FIN) et de la Direction de la sécurité (DSE). Différentes possibilités d'optimisation ont pu être identifiées à cette occasion. Ainsi, certains éléments indiquent que les crédits d'engagement sont calculés de manière trop généreuse, avec notamment des réserves trop élevées. Le contrôle des crédits d'engagement ne remplit actuellement pas ses fonctions de façon satisfaisante. Dans l'ensemble, il existe un potentiel d'amélioration supplémentaire en ce qui concerne l'exactitude, l'exhaustivité et la transparence des décomptes de crédit. L'introduction du nouveau progiciel de gestion intégrée (entreprise resource planning system, ERP) au 1<sup>er</sup> janvier 2023 offre une chance de remédier à cette situation.

#### **Contrôle des subventions cantonales au Switzerland Innovation Park Biel-Bienne (DEEE/OEC)**

Pendant sa phase de lancement, la Switzerland Innovation Park Biel-Bienne SA (SIPBB), fondée en 2013, a largement bénéficié de contributions publiques : aux subventions cantonales d'un montant de 20 millions de francs se sont ajoutés des prêts de la Confédération d'un total de 10 millions de francs. En 2021, le parc d'innovation, qualifié de projet phare pour la place bernoise dans le domaine de l'économie et des sciences a pu s'installer dans un nouveau bâtiment à Bienne et démarrer ses activités avec succès. Le contrôle des subventions cantonales visait notamment à évaluer le rapport coût-bénéfice de l'utilisation des moyens par la SIPBB et l'adéquation de leur allocation à l'objectif visé. En raison de l'augmentation des coûts de la construction et du contexte

devenu plus difficile, les objectifs financiers définis représentent un défi pour la direction. Le Contrôle des finances a pu soumettre au service compétent différentes recommandations portant sur l'optimisation de l'attribution et de la surveillance des subventions.

### **Révision des constructions : pont du barrage de Port (DEEE/OPC)**

Le contrôle des finances a examiné l'assainissement du pont du barrage de Port au titre de la révision des constructions. Érigé il y a un peu plus de 80 ans sur le canal de Nidau-Büren, ce pont sert à la régulation du niveau d'eau des trois lacs et relie les communes de Brügg et de Port. Il est classé monument historique.

L'état hautement préoccupant de la poutre longitudinale exigeait une action rapide : la fonction du pont en tant qu'itinéraire d'approvisionnement était menacée, de même que la sécurité. Les défauts les plus graves ont été identifiés en 2017 et réparés d'urgence. Toutefois, la question des compétences (canton ou communes de Brügg et de Port) est restée sans réponse pendant plusieurs années, une situation à même d'entraîner des risques pour la sécurité. Des vérifications juridiques ont permis d'identifier le canton comme propriétaire du pont et donc comme responsable de l'entretien et de l'exploitation. Les travaux d'assainissements se sont achevés avec succès fin 2021 pour un coût de quelque 10 millions de francs. Le Contrôle des finances a fait état de possibilités d'optimisation en ce qui concerne notamment une surveillance suffisante de la sécurité d'exploitation des ouvrages.

### **Office de l'information géographique (DIJ/OGI)**

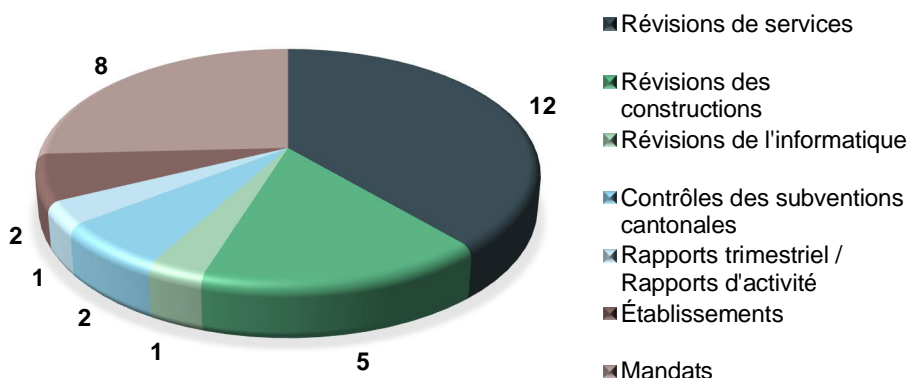
Environ deux tiers des décisions prises par les pouvoirs publics ont un lien avec le territoire. Bien souvent, les géodonnées contribuent à informer ces décisions. Les cantons visent une coordination de leurs activités dans ces domaines ainsi qu'une participation à la mise en place de l'infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG). La mensuration officielle est conçue comme une tâche conjointe de la Confédération, des cantons et des communes. Sur la base de l'évaluation des risques, les activités d'audit du Contrôle des finances ont porté pour l'essentiel sur les domaines des subventions fédérales, de l'imputation et de la facturation des prestations, des subventions cantonales à la mensuration officielle ainsi que sur le développement de nouvelles cartes. L'audit a abouti au constat que les normes suisses étaient mises en œuvre avec une certaine lenteur. En l'état actuel de ses connaissances, le Contrôle des finances considère toutefois que cela n'est pas dû à l'OGI, mais à la complexité du système qui réunit un grand nombre de services et d'organes de décision. Le Contrôle des finances reconnaît le professionnalisme des prestations fournies par l'OGI dans un environnement très exigeant. Le Contrôle des finances a néanmoins pu soumettre à l'office des propositions d'amélioration dans le domaine du recouvrement.

### 3.3 Activités de révision au 2<sup>e</sup> trimestre 2022

#### 3.3.1 Axes essentiels

En avril et en mai, le Contrôle des finances a mené avec les Directions et la Direction de la magistrature les entretiens semestriels, qui ont porté principalement sur les résultats de l'activité de révision et sur le programme de révision à venir pour le deuxième semestre 2022. La réunion

31 rapports au 2<sup>e</sup> trimestre



périodique entre le Comité Contrôle des finances et le Contrôle des finances s'est tenue le 15 juin 2022 : Durant le deuxième trimestre 2022, outre les contrôles dans le domaine de la surveillance financière, le Contrôle des finances a procédé à diverses

révisions du bouclage statutaire et légal de mandats, en appliquant en règle générale la norme relative au contrôle restreint ou la norme d'audit suisse n° 910 « Review » (examen succinct) prévue pour les bouclages.

En sa qualité d'organe de révision du Contrôle des finances, la société BDO SA a réalisé en mai 2022 une appréciation de la qualité et des prestations du Contrôle des finances, ainsi qu'un examen du compte spécial de celui-ci. Le 1<sup>er</sup> juin 2022, BDO SA a adressé son rapport sur les résultats des contrôles à la Commission des finances et au Conseil-exécutif.

#### 3.3.2 Révisions particulièrement utiles pour les domaines concernés

Au deuxième trimestre, le Contrôle des finances a établi 31 rapports. Les révisions mentionnées ci-après ont notamment été particulièrement utiles pour les domaines concernés :

##### Fonds pour l'alimentation en eau et fonds pour la gestion des déchets : assainissement des finances non résolu (DTT/OED)

La révision des comptes annuels a été l'occasion d'aborder le solde des fonds pour l'alimentation en eau et pour la gestion des déchets, négatif dans les deux cas depuis l'introduction du MCH2 en 2017. Au 31 décembre 2021, le fonds pour l'alimentation en eau et le fonds pour la gestion des déchets affichaient respectivement un solde de -25,7 millions et de -74,9 millions de francs. Si l'amortissement des soldes négatifs suit la trajectoire définie par la planification financière, il n'aboutira pas avant une vingtaine d'années. Or, en vertu de l'article 43 OFP, les avances accordées aux financements spéciaux doivent être remboursées dans un délai maximal de huit ans (le canton applique d'ailleurs la même règle aux communes). L'ordonnance sur les finances (OFin), qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, ne contient plus de prescription relative à l'assainissement des fonds. Le Contrôle des finances a recommandé au Conseil-exécutif d'examiner de quelle manière l'assainissement pourrait être réalisé en temps utile et a informé les commissions de surveillance.

##### Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (DIJ/OACOT)

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) est chargé du développement territorial au niveau cantonal, exerce la surveillance des finances communales et examine les projets de construction en dehors des zones à bâtir. Le Contrôle des finances a notamment procédé à des contrôles de la procédure d'octroi de permis de construire. Les demandes de permis

de construire en dehors des zones à bâtir sont traitées manuellement par l'OACOT à l'aide de différentes applications (eBau et Axioma) avant d'être facturées au moyen de FIS. L'introduction d'interfaces automatiques ainsi que de contrôles continus des processus est prévue. Le Contrôle des finances salue les mesures d'amélioration prévues par l'OACOT.

#### **Police cantonale – mise en sûreté (DSE/poca)**

Le Contrôle des finances a mené un audit auprès du domaine Mise en sûreté de la poca (véhicules, stupéfiants, fonds et armes). Il s'agissait de vérifier que les cas sont traités de manière correcte et exhaustive et dans le respect des délais. Le Contrôle des finances a proposé différentes optimisations pour standardiser les procédures actuellement organisées de manière décentralisées ainsi que pour renforcer les activités de contrôle.

#### **Audit transversal des centrales d'achats (DTT, FIN, DSE, CHA)**

Depuis 2015, le canton dispose de cinq centrales d'achat (CAC) pour les véhicules, le matériel de bureau et les imprimés, les ressources TIC, les assurances ainsi que l'exploitation des bâtiments et le mobilier de bureau. Dans le cadre d'un examen transversal, le Contrôle des finances a procédé, auprès de la Direction des travaux publics et des transports (DTT), de la Direction des finances (FIN), de la Direction de la sécurité (DES) et de la Chancellerie d'État (CHA), à un audit du système des centrales d'achats. Quelque sept ans après la création des centrales d'achat, le Contrôle des finances est parvenu à la conclusion qu'elles fournissent un travail engagé et de qualité, mais que les résultats escomptés ne sont pas encore au rendez-vous dans tous les domaines. Le Contrôle des finances a pu soumettre aux services compétents différentes suggestions concernant notamment la normalisation des processus, le pilotage, le contrôle et l'établissement de rapports.

#### **Audit transversal de la planification à long terme des biens d'investissement (DTT, FIN)**

Le contrôle des finances a procédé à un audit transversal des processus relatifs à la planification à long terme des investissements. Malgré les améliorations mises en œuvre, cet audit a montré qu'il existe toujours un potentiel d'optimisation. Le Contrôle des finances recommande d'élaborer une stratégie d'investissements qui précise le programme gouvernemental de législature et les dispositions relatives au frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, ancré dans la Constitution. À ce jour, les considérations de rentabilité ne jouent qu'un rôle marginal dans l'évaluation des projets d'investissement. Afin d'employer les moyens financiers limité avec davantage d'efficacité et d'efficacité, cet aspect devrait bénéficier d'une plus grande attention. Par ailleurs, le Contrôle des finances recommande à la Direction des finances d'exercer davantage d'influence en ce qui concerne le pilotage de la planification à long terme des investissements, et ce tout au long du processus

#### **Haute école spécialisée bernoise ; construction du Campus Berne (DTT/OIC)**

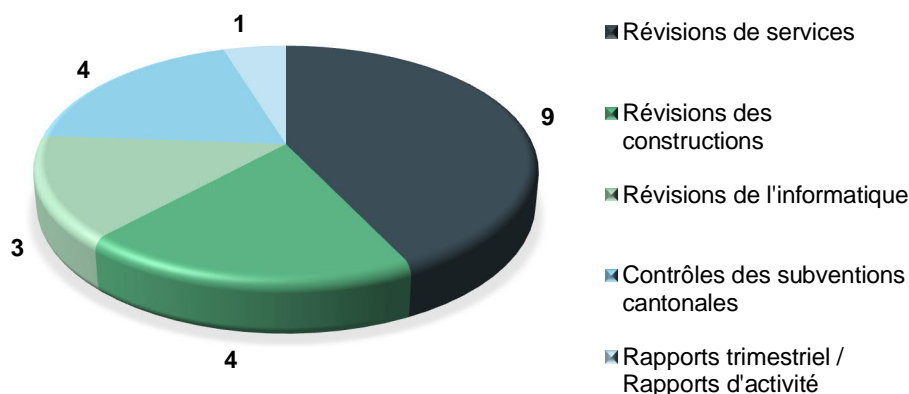
La stratégie visant à concentrer les sites accorde un rôle majeur au nouveau campus de la Haute école spécialisée bernoise : à terme, la Haute école disposera encore de quatre adresses, contre 22 aujourd'hui. Le Contrôle des finances a procédé à un audit du projet de construction et constaté à cette occasion différentes possibilités d'optimisation. Ainsi, dès 2010, le choix du site (Weyermannshaus est, propriété des CFF) était plus ou moins définitif. D'autres sites potentiels n'ont pas été évalués en détail. Le Contrôle des finances recommande d'élargir la focale lors de futures évaluations de sites, afin notamment de donner au canton une plus grande marge de manœuvre en ce qui concerne le prix offert.

### 3.4 Activités de révision au 3<sup>e</sup> trimestre 2022

#### 3.4.1 Axes essentiels

Les contrôles dans le domaine de la surveillance financière ont été prioritaires au cours de cette période. Le Contrôle des finances a également lancé les travaux de planification pour la révision des comptes annuels du canton au 31 décembre 2022. Il a informé le Conseil-exécutif et les commissions de surveillance

21 rapports au 3<sup>e</sup> trimestre



des grandes lignes de la planification de la révision des comptes annuels (y c. l'évaluation des risques) avec le rapport trimestriel au 30 septembre 2022.

Par courrier du 18 août 2022, la CGes a chargé le Contrôle des fi-

nances de procéder à un contrôle extraordinaire de l'affaire de crédit NeVo/Rialto. Ce contrôle extraordinaire sera réalisé au premier semestre 2023, le compte rendu des résultats étant prévu pour août 2023.

En adoptant la révision totale de la LCCF, en mars 2022, le Grand Conseil a donné la possibilité au Conseil-exécutif de désigner par voie d'ordonnance le CF comme instance pour l'enregistrement des irrégularités signalées par les collaboratrices et collaborateurs des établissements cantonaux (art. 40, al. 2 LCCF), à condition que le CF donne son accord. Par courrier du 11 août 2022, le Contrôle des finances a informé l'Office de l'enseignement supérieur qu'il assumait volontiers le rôle de service d'enregistrement des irrégularités pour la Haute école spécialisée bernoise à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il est envisageable que le CF joue le même rôle pour l'Université et la PHBern à l'avenir.

#### 3.4.2 Révisions particulièrement utiles pour les domaines concernés

Au troisième trimestre, le Contrôle des finances a établi 21 rapports. Les révisions mentionnées ci-après ont notamment été particulièrement utiles pour les domaines concernés :

##### Audit de l'Office de l'enseignement supérieur (INC/OENS)

Dans le cadre de l'audit des comptes annuels au 31 décembre 2021 de la PHBern, le Contrôle des finances a découvert des transactions financières avec l'association BeLEARN. En juin 2022, le Contrôle des finances a examiné auprès de l'OENS les subventions versées à l'association BeLEARN. La PHBern, l'Université de Berne, la Haute école spécialisée bernoise (BFH), l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) ont fondé l'association BeLEARN en 2021. Depuis 2022, l'OENS finance cette association à hauteur de 3 millions de francs par an (jusqu'en 2028, pour un total de 22 millions de francs). Ces moyens bénéficient à l'association de manière indirecte. Sur la base des lois cantonales sur les hautes écoles, ils sont qualifiés de « subventions complémentaires » au financement de base accordé par le canton aux hautes écoles. Le Contrôle des finances est d'avis que la base juridique pour le soutien (indirect) à l'association BeLEARN est pour le moins fragile. Il a pu indiquer aux services responsables différentes possibilités d'optimisation dans les domaines de la planification financière, des compétences (responsabilité/surveillance/contrôle) ainsi qu'en ce qui concerne le risque d'une utilisation non parcimonieuse des moyens cantonaux.

**Recours obligatoire aux prestations de centre de calcul (FIN/OIO)**

Le Contrôle des finances a soumis à un examen sommaire l'étude de référence réalisée par un prestataire et concernant en particulier les services de stockage de données de la filiale Bedag Informatique SA. Selon le CF, cette étude s'appuie sur une documentation solide et fournit des éléments permettant de juger de l'adéquation des montants facturés. L'étude a confirmé le constat établi l'année précédente par le CF selon lequel les prix facturés étaient excessifs. Si les études de référence ne remplacent pas une comparaison des marchés en bonne et due forme, les modalités avec lesquelles l'étude en question a été réalisée permettent de conclure, du moins dans une certaine mesure, à un risque de facturations excessives. La Direction des finances a engagé des mesures qui se traduiront par des réductions de prix.

**Contrôle TIC / SIPD de la nouvelle application spécialisée pour la migration (DSSI/SG/OIAS, DSE/OPOP)**

Avec le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, le Contrôle des finances a procédé à un contrôle du projet de nouvelle application spécialisée pour la migration ainsi que de l'exploitation de cette application, notamment du point de vue de la sécurité de l'information et de la protection des données. L'application est venue remplacer les programmes antérieurs, qui avaient atteint la fin de leur durée de vie technique et qui ne répondaient plus aux exigences, et a apporté de nouvelles fonctionnalités. Par ailleurs, les entités exploitant des centres de requérantes et requérants d'asile sont désormais directement connectés aux processus cantonaux à l'aide de la nouvelle application. Le contrôle a révélé des manquements au niveau de la direction du projet, qui ont entraîné des retards. Ces retards ont rendu nécessaires le versement d'indemnités aux entités exploitant des centres de requérantes et requérants d'asile, puisqu'elles ont dû poursuivre temporairement le développement de leurs propres systèmes. Le contrôle a par ailleurs permis de mettre en évidence des possibilités d'optimisation dans les domaines de la sécurité de l'information et de la protection des données.

**Audit de l'OIO (FIN/OIO)**

À l'occasion de son audit de l'Office d'informatique et d'organisation, le Contrôle des finances a procédé à une évaluation du programme d'amélioration structurelle IT@BE, mené de 2016 à 2021. Les solutions proposées par IT@BE ont fortement amélioré la gouvernance de l'administration cantonale dans le domaine de l'informatique. Grâce notamment à une démarche de centralisation, de nombreux processus et procédures ont gagné en professionnalisme et en régularité. Des projets spécifiques ont porté sur l'optimisation des processus présentant des implications en matière de sécurité. Les appels d'offres de services importants arrivant à échéance ont été lancés (services réseaux, achats de licences), ce qui s'est traduit par des résultats concrets notamment sur le plan économique. Toutefois, le Contrôle des finances estime qu'une part importante des projets lancés n'ont pas encore pu être menés à bien ou n'ont pas encore produit tous les résultats escomptés. Le Contrôle des finances a recommandé à l'OIO d'accorder la priorité aux questions en suspens, notamment à la gestion des accès, d'une importance critique pour la sécurité, mais aussi à la gestion de l'architecture et à la centralisation des structures informatiques.

**Traversée d'Erlenbach (DTT/OPC)**

Le Contrôle des finances a réalisé un contrôle de l'élaboration et de l'exécution du projet de traversée du village d'Erlenbach. Dans l'ensemble, il a constaté le professionnalisme du travail fourni et la qualité des résultats. Des recommandations ont pu être formulées quant à la solidité des bases légales du recours à l'« aménagement de surfaces routières colorées » et quant à une consultation anticipée et concrète de la commune concernée.

**Contrôle de la subvention au Ballenberg (INC/OC)**

La fondation Ballenberg entretient un musée en plein air présentant plus d'une centaine de maisons et de bâtiments utilitaires de toute la Suisse. Le Contrôle des finances a procédé à un contrôle de l'utilisation de la subvention à l'exploitation accordée par l'Office de la culture (OC). Le



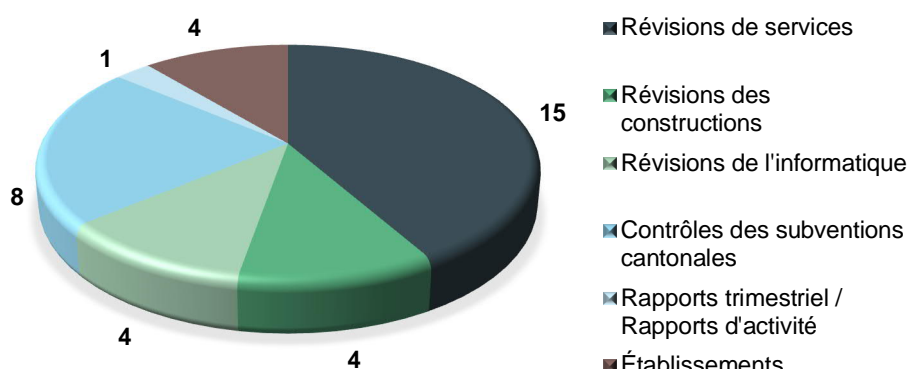
contrôle s’est focalisé sur l’utilisation des moyens en question lors des exercices 2020 et 2021. Dans l’ensemble, le Contrôle des finances tire un bilan positif des activités de révision réalisées. Des risques existent notamment en relation avec les transactions avec des parties liées. Le Contrôle des finances a recommandé à la fondation Ballenberg de prendre des mesures ciblées pour continuer à réduire les risques dans certains domaines et d’optimiser la transparence

### 3.5 Activités de révision au 4<sup>e</sup> trimestre 2022

#### 3.5.1 Axes essentiels

En novembre et décembre 2022, le Contrôle des finances a mené les entretiens semestriels avec les Directions, la Direction de la magistrature et la Chancellerie d’État. Par ailleurs, des entretiens ont eu lieu avec la présidence de la CGes et l’Intendance des impôts. Ces entretiens ont porté

36 rapports au 4<sup>e</sup> trimestre



principalement sur les résultats de l’activité de révision en 2022 et sur le programme de révision en 2023, adopté par le Contrôle des finances le 14 décembre 2023. En perspective de l’entrée en vigueur de la loi révisée sur le contrôle des finances le 1<sup>er</sup> janvier 2023,

le processus de planification a été remanié, tout comme le programme de révision en tant que résultat de ce processus. Le 15 décembre 2022, la documentation a été transmise à la Commission des finances, à la Commission de gestion, à la Commission de justice, au Conseil-exécutif, à la Direction de la magistrature ainsi qu’aux Directions et à la Chancellerie d’État.

Conformément à l’ACE 794 du 17 août 2022 (calendrier), en vue de la révision des comptes au 31 décembre 2022, le Contrôle des finances a procédé à des travaux de révision sur la base de la clôture mensuelle approfondie au 30 septembre 2022. Ces travaux avaient pour but d’identifier et de communiquer, en fonction des risques, l’éventuel besoin d’action ou les clarifications en cours de la part des Directions et/ou de l’Administration des finances pour l’établissement des comptes annuels au 31 décembre 2022. Le Contrôle des finances a rendu compte des résultats de ses vérifications à la FIN le 18 novembre 2022. Les vérifications n’ont pas abouti à des constatations importantes, susceptibles d’avoir une incidence sur les comptes annuels au 31 décembre 2022.

#### 3.5.2 Révisions particulièrement utiles pour les domaines concernés

Au quatrième trimestre, le Contrôle des finances a établi 36 rapports. Les révisions mentionnées ci-après ont notamment été particulièrement utiles pour les domaines concernés :

##### Office de la santé – soins hospitaliers (DSSI/ODS)

Le Contrôle des finances a procédé à un audit de l’Office de la santé (ODS). L’accent a été placé sur l’évaluation du système de contrôle interne, sur les prestations hospitalières à la charge de l’assurance obligatoire des soins (AOS) et sur les processus de comptabilisation à l’interface avec les hôpitaux. Le Contrôle des finances a par ailleurs mené un contrôle de l’utilisation des subventions cantonales auprès des hôpitaux de SRO AG, de Lindenhofgruppe AG et de Hirslanden

Bern AG. Il s'agissait en premier lieu de vérifier les décomptes des soins hospitaliers au titre de la LAMal et de la LAI ainsi que les indemnités pour pertes financières en lien avec le COVID-19. Le Contrôle des finances tire un bilan positif du processus LAMal/LAI appliqué par l'ODS. Par ailleurs, la comptabilité de SRO AG, de Lindenhofgruppe AG et de Hirslanden Bern AG (hôpital Salem) est transparente et gérée de manière professionnelle. Aucune correction n'est apparue nécessaire à l'issue des opérations de révision menées par le Contrôle des finances dans le domaine des indemnités pour pertes financières en lien avec le COVID-19 auprès des trois hôpitaux. Le Contrôle des finances a recommandé à l'ODS de compléter le plan de contrôle avec des indicateurs supplémentaires spécifiques aux hôpitaux afin de garantir une surveillance optimale.

#### **Subvention cantonale au Forum politique Berne (CHA)**

Le Contrôle des finances a procédé à une révision de la CHA, lors de laquelle il a notamment placé l'accent sur les processus liés aux subventions cantonales. Le CF tire un bilan positif des domaines examinés. Il a également vérifié la conformité aux objectifs fixés de l'utilisation des subventions versées à l'association Forum politique Berne. Dans le contexte d'un investissement réalisé pour le compte du Forum politique Berne, le Contrôle des finances a pu transmettre à la CHA des recommandations concernant une participation financière d'autres collectivités publiques.

#### **Projet GELAN ICT et contrôle SIPD (DEEE/OAN)**

Le système d'information agricole GELAN est utilisé depuis 1999 dans les cantons de Berne, Fribourg et Soleure. Au total, plus de 30 000 exploitantes et exploitants et quelque 500 collaboratrices et collaborateurs des trois administrations cantonales ont recours à cet outil de cyberadministration pour la mise en œuvre de la politique agricole. Chaque année, des subventions d'environ un milliard de francs sont gérées à l'aide de ce système exploité par le canton de Berne. Le Contrôle des finances et le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données ont procédé à un contrôle commun de l'exploitation ainsi que de la sécurité de l'information et de la protection des données (SIPD) de ce système informatique. Un projet en cours visant une mise à jour importante de GELAN a également fait l'objet d'une évaluation. Les contrôles ont révélé un potentiel d'optimisation en matière de direction de projet et de contrôle des crédits. En ce qui concerne l'exploitation du système GELAN actuel, des possibilités d'améliorations en matière de sécurité de l'information et de protection des données ont été identifiées.

#### **Subventions d'investissement à RBS et aux CFF pour la rénovation de la gare de Berne (DTT/OTP)**

Le Contrôle des finances a procédé auprès de l'Office des transports publics et de la coordination des transports à un examen des subventions versées en tant que contribution au projet de rénovation de la gare de Berne. Les vérifications menées auprès de l'Office ont porté sur la rentabilité des subventions accordées par le canton et le respect de leur affectation ; les vérifications menées auprès des bénéficiaires (CFF pour les installations publiques et l'accès depuis la place Bubenberg et RBS pour la nouvelle gare souterraine) ont quant à elles porté sur l'utilisation des moyens. La contribution du canton à ces projets s'élève à environ 445 millions de francs (montant de l'autorisation de crédit en 2017). Le contrôle des finances a recommandé à l'OTP d'informer à l'avenir le Grand Conseil de manière plus transparente sur les possibilités de subventionnement par la Confédération.

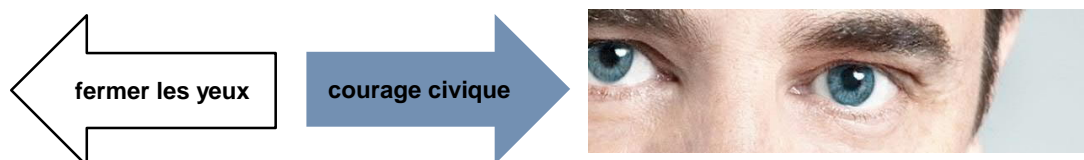
### **3.6 Effet des activités du Contrôle des finances**

Outre l'accomplissement de ses tâches légales consistant, par exemple, à vérifier la régularité de la comptabilité et de la présentation des comptes, la légalité, l'emploi économe des moyens ainsi que l'économicité de la gestion financière, le Contrôle des finances attache une grande importance au fait de générer une plus-value et un avantage client dans les unités qu'il contrôle. Le Contrôle des finances enregistre les principales plus-values – sur les plans qualitatif et quantitatif – dans

un contrôle des effets. En 2022, les activités du Contrôle des finances ont déployé un effet exceptionnellement élevé, tant au niveau du nombre qu'à celui de la somme. Le potentiel d'épargne estimé (réduction des dépenses ou recettes supplémentaires) se situe autour de 25 millions de francs (sur un an). Ce montant n'inclut pas les économies périodiques générées par des constatations résultant de contrôles des années précédentes et par des constatations résultant de la révision des comptes annuels au 31 décembre 2022, ni les montants importants, non quantifiables de manière exhaustive, qui résultent des mesures d'amélioration. Le montant effectif des optimisations réalisées dépend en majeure partie des mesures à prendre et du moment de leur mise en œuvre par les services concernés.

#### 4 Service chargé d'enregistrer les irrégularités

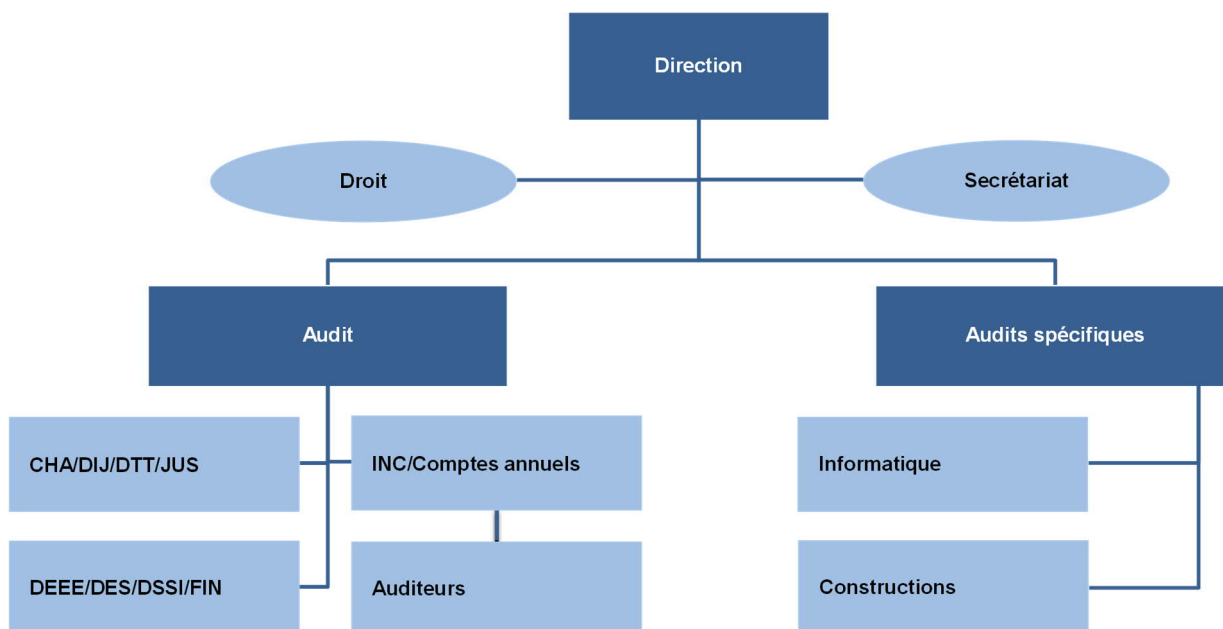
Le Service chargé d'enregistrer les irrégularités est rattaché au Contrôle des finances. C'est l'un des nombreux instruments à disposition de l'administration cantonale pour réduire les risques. Les signalements reçus montrent que ce service créé par le canton a permis d'apporter des plus-values supplémentaires dans l'intérêt de l'administration et de réduire les risques dans le domaine financier. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Contrôle des finances agira également pour le compte de la Haute école spécialisée bernoise en tant que service chargé d'enregistrer les irrégularités. Les bases légales nécessaires ont été créées lors de la révision de la loi cantonale sur le contrôle des finances.



## 5 Qui sommes-nous ?

### 5.1 Organisation

La direction est composée du chef du Contrôle des finances, du chef de la section Audit et du chef de la section Audits spécifiques. Le Contrôle des finances entretient des coopérations interdisciplinaires et compose les équipes d'audit en fonction des exigences de la situation.



### 5.2 Personnel

Le Contrôle des finances dispose d'une équipe de spécialistes comprenant des expertes et experts comptables diplômés, des Certified Internal Auditors (CIA), ainsi que des administratrices et administrateurs des finances diplômés. Y travaillent également des juristes, des spécialistes en gestion d'entreprise et des professionnelles et professionnels du bâtiment, ainsi que des Certified Information Systems Auditors (CISA) et des Certified Information Security Managers (CISM). Cette collaboration interdisciplinaire permet d'exploiter les synergies. Quatre collaboratrices ou collaborateurs (dont un en raison d'un départ à la retraite) ont quitté le Contrôle des finances au cours de l'année. Leurs postes ont pu être repourvus et des personnes qualifiées y ont été affectées.

|      | Hommes au 31.12. | Femmes au 31.12. | Moyenne annuelle en postes à 100 % (EPT) |
|------|------------------|------------------|--|
| 2021 | 15               | 10               | 22,5                                     |
| 2022 | 13               | 10               | 22,6                                     |

La formation continue interne et externe a été, cette année encore, à la fois sollicitée et encouragée. Outre la participation à des séminaires et colloques externes, les collaboratrices et collaborateurs se sont perfectionnés en assistant à des formations ciblées régulièrement organisées en interne. Ce perfectionnement a permis aux collaboratrices et collaborateurs bénéficiant d'une certification de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision et des associations sectorielles de satisfaire aux exigences pour obtenir leur agrément et leur accréditation.

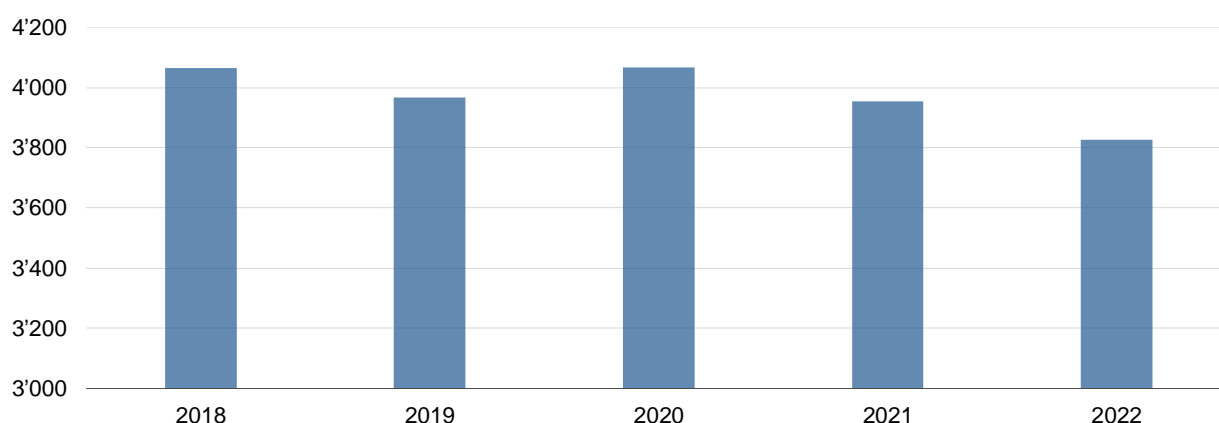
### 5.3 Finances / Prestations

| Comptes en milliers de francs | 2022         | 2021         |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| Charges de personnel          | -3693        | -3814        |
| Autres charges                | -567         | -593         |
| <b>Charges</b>                | <b>-4260</b> | <b>-4407</b> |
| Revenus                       | 433          | 453          |
| <b>Revenus</b>                | <b>433</b>   | <b>453</b>   |
| <b>Solde</b>                  | <b>-3827</b> | <b>-3954</b> |
| <b>Investissements</b>        | <b>0</b>     | <b>6</b>     |

Le Contrôle des finances tient un compte spécial, dont la vérification est confiée à un organe de révision externe, la BDO SA. Cette entreprise procède par ailleurs chaque année à une évaluation de la qualité et des prestations du Contrôle des finances pour le compte du Conseil-exécutif et de la Commission des finances. Pour 2022, elle a confirmé une fois de plus que le Contrôle des finances avait fourni un travail hautement professionnel.

La gestion stricte des coûts et du personnel a une nouvelle fois permis de limiter les charges nettes en 2022.

Solde 2018-2022 en milliers de francs



### 5.4 Autres activités

Des collaboratrices et collaborateurs du Contrôle des finances ont, en 2022 encore, apporté une contribution déterminante dans différents groupes de travail de l'association professionnelle des contrôles des finances de la Suisse alémanique et du Liechtenstein (Fachvereinigung der Finanzkontrollen der deutschsprachigen Schweiz und des Fürstentums Liechtenstein) et présenté des exposés lors de différents séminaires de perfectionnement. L'accent était placé sur la nouvelle norme d'audit des états financiers (NA-CH), qui a déjà été appliquée à la vérification des comptes annuels sur la base de leur état au 31.12.2022. Des collaboratrices et collaborateurs du Contrôle des finances ont contribué de manière décisive à la mise en œuvre de ces nouvelles normes sur le plan technique dans le contexte des organes de contrôle des finances en Suisse alémanique.

### 5.5 Affiliations et représentations

- Comité directeur de l'Association professionnelle des contrôles des finances ;
- Conférence des Chefs des Contrôles financiers des Cantons latins ;
- Conférence suisse des contrôles des finances ;

- Association suisse d'audit interne (ASAI) ;
- EXPERTsuisse ;
- Commission des Swiss GAAP RPC.

Le Contrôle des finances est agréé expert en révision par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR).

## 6 Perspectives

La nouvelle version de la loi cantonale sur le contrôle des finances entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. D'ici là, le Contrôle des finances procèdera à l'ensemble des adaptations liées aux nouvelles exigences en matière de vérification, de documentation et d'établissement de rapports. L'entrée en vigueur de la nouvelle LCCF sera également l'occasion d'introduire une nouvelle présentation des différents rapports. La nouvelle mise en page se distingue par sa modernité et répond aux prescriptions du canton en la matière. Elle a pour but d'exprimer également dans la forme la qualité des rapports du Contrôle des finances sur le fond.

En 2023, le Contrôle des finances entend continuer à assurer à la fois la qualité de son travail et la satisfaction de sa clientèle.

Pour 2023, la planification du CF prévoit quelques 115 vérifications auprès du canton, des établissements de droit public et des mandants dans les domaines de la clôture des comptes et de la surveillance financière. Les priorités suivantes ont été définies lors de l'élaboration de la planification :

- Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le canton remplacera les applications financières FIS et Persiska par SAP. Cela entraîne des changements dans les procédures et en partie dans l'organisation de la comptabilité du canton, mais aussi des hautes écoles. Des opérations de contrôle seront organisées pour identifier les implications de ce nouveau système, aussi bien en ce qui concerne les révisions des comptes annuels du canton et des hautes écoles que pour les contrôles 2023 dans le domaine de la surveillance financière. Il s'agit de se prémunir contre le risque que les nouveaux flux de valeurs (charges de personnel, créanciers, immobilisations corporelles, interfaces avec les systèmes antérieurs, etc.) ne soient pas présentés de manière conforme dans les unités comptables SAP et que la réorientation du système de contrôle interne sur les nouveaux processus et risques intervienne trop tard.
- L'introduction de SAP par le canton avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 intervient en parallèle au remplacement de la loi sur le pilotage des finances et des prestations par la loi sur les finances. La mise en œuvre des nouvelles prescriptions relevant des contrôles dans le domaine de la surveillance financière est prise en main par les services contrôlés chargés de la comptabilité.
- En ce qui concerne l'analyse de subventions, de nouveaux contrôles d'hôpitaux répertoriés (financement des soins hospitaliers stationnaires) auront lieu en 2023, après ceux de l'année sous rapport. Dans le domaine de la Direction de l'instruction publique et de la culture, des contrôles sont prévus auprès de gymnases privés. Après des contrôles portant sur les subventions d'investissement accordées à l'agriculture en matière de constructions, des contrôles examineront différents projets relevant des ponts et chaussées.
- Il est fréquent que des tâches publiques soient cofinancées par différentes collectivités. Il est donc judicieux que les organes de contrôle financiers de ces collectivités coordonnent leurs activités de surveillance financière. Dans ce contexte, des contrôles combinés de ce genre de tâches publiques sont prévus en collaboration avec le Contrôle fédéral des finances (CDF). Ces contrôles concerneront d'une part l'activité de la Caisse de compensation du canton de Berne et d'autre part, dans le domaine des transports publics, la surveillance des remontées mécaniques.

- Enfin, la planification pour 2023 prévoit différents contrôles portant sur l'informatique et la sécurité de son exploitation ainsi que sur la numérisation. L'objectif consiste à fournir une évaluation indépendante de ces domaines jouant un rôle majeur pour une administration tournée vers l'avenir.

Le Contrôle des finances entend rester un partenaire critique, fiable et loyal à la fois du Parlement, du gouvernement, de l'administration et des autorités judiciaires, et contribuer par son travail à ce que la gestion de l'administration cantonale soit économique et axée sur les processus.

Berne, le 26 janvier 2023

Contrôle des finances du canton de Berne

T. Remund  
Chef du Contrôle des finances

L. Benninger  
Suppléant du chef du Contrôle des finances

## Annexes

### I Liste des rapports de révision concernant tout le canton 2022

| Rapports au Conseil-exécutif et aux commissions de surveillance                   | Date       |
|---|------------|
| Quartalsbericht per 31.12.2021  | 13.01.2022 |
| Rapport d'activité 2021   | 27.01.2022 |
| Bericht Sonderprüfung Kreditgeschäft SID 276/2018 ICT-Rahmenkredit KAPO 2019-2020 | 18.02.2022 |
| Jahresbericht der Whistleblowingstelle 2021                                       | 31.03.2022 |
| Umfassender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2021            | 23.03.2022 |
| Bericht der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2021                     | 23.03.2022 |
| Quartalsbericht per 31.03.2022  | 14.04.2022 |
| Quartalsbericht per 30.06.2022  | 07.07.2022 |
| Quartalsbericht per 30.09.2022  | 18.10.2022 |

| Rapports concernant la Chancellerie d'État                               | Date       |
|--|------------|
| Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2021 : Feststellungen zur STA       | 24.02.2022 |
| Bericht KAIO und STA – Querschnittsprüfung newweb@be und BE-Web-Services | 06.09.2022 |
| Bericht Staatskanzlei des Kantons Bern                                   | 14.10.2022 |
| Kurzbericht über die Prüfung des Staatsbeitrags an das Polit-Forum Bern  | 14.10.2022 |

| Rapports concernant la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement  | Date       |
|---|------------|
| Amt für Wald und Naturgefahren  | 28.01.2022 |
| Bericht Staatsbeitragsprüfung Switzerland Innovation Park Biel/Bienne (SIPBB) Investitions- und Betriebsbeitrag (AWI)                     | 31.01.2022 |
| Bericht Staatsbeitragsprüfung Switzerland Innovation Park Biel/Bienne (SIPBB) Investitions- und Betriebsbeitrag (Staatsbeitragsempfänger) | 31.01.2022 |
| Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2021 : Feststellungen zur WEU  | 24.02.2022 |
| Bericht Amt für Landwirtschaft und Natur  | 11.04.2022 |
| Bericht Amt für Landwirtschaft und Natur (Empfänger Strukturhilfebeiträge)  | 11.05.2022 |
| Bericht WEU Härtefallmassnahmen 2022  | 06.05.2022 |
| Bericht Generalsekretariat WEU  | 08.07.2022 |
| Bericht GELAN-ICT – Projekt- und ISDS-Prüfung (LANAT)   | 31.10.2022 |



| <b>Rapports concernant la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration</b> | <b>Date</b> |
|--|-------------|
| Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2021 : Feststellungen zur GSI                             | 24.02.2022  |
| Bericht ICT- und ISDS-Prüfung Neue Fachapplikation Migration (NFAM)                            | 17.08.2022  |
| Bericht Gesundheitsamt – Langzeitpflege  | 07.11.2022  |
| Bericht Staatsbeitragsprüfung Domicil Bern AG (GA)   | 07.11.2022  |
| Bericht Staatsbeitragsprüfung SRO AG (GA)  | 08.11.2022  |
| Bericht Staatsbeitragsprüfung Hirslanden Bern AG (GA)  | 16.11.2022  |
| Bericht Staatsbeitragsprüfung Lindenhofgruppe Bern AG (GA)                                     | 22.11.2022  |
| Bericht Gesundheitsamt – Neuorganisation   | 18.11.2022  |
| Bericht Gesundheitsamt – Spitalversorgung  | 01.12.2022  |

| <b>Rapports concernant la Direction de l'intérieur et de la justice</b>                             | <b>Date</b> |
|---|-------------|
| Bericht Amt für Geoinformation (AGI)  | 21.02.2022  |
| Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2021 : Feststellungen zur DIJ                                  | 24.02.2022  |
| Bericht Betreibungs- und Konkursämter   | 11.03.2022  |
| Bericht Amt für Gemeinden und Raumordnung   | 19.05.2022  |
| Bericht über die Prüfung der Prämienverbilligung in der Krankenversicherung für das Jahr 2021 (BAG) | 28.06.2022  |
| Bericht Amt für Sozialversicherungen  | 28.06.2022  |
| Bericht Kinder- und Erwachsenenschutzbehörde  | 20.09.2022  |
| Bericht Generalsekretariat DIJ  | 27.09.2022  |

| <b>Rapports concernant la Direction de la sécurité</b>  | <b>Date</b> |
|---|-------------|
| Bericht der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2020 des Sportfonds                      | 25.01.2022  |
| Bericht der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2020 des Lotteriefonds                   | 25.01.2022  |
| Ergänzender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnungen per 31.12.2020 Lotterie- und Sportfonds | 25.01.2022  |
| Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2021 : Feststellungen zur SID                                | 24.02.2022  |
| Bericht Kantonspolizei (KAPO)   | 30.05.2022  |
| Lotteriefonds : Beitragsgewährung an die Stiftung 'Les Rameaux'                                   | 09.06.2022  |
| Bericht Amt für Justizvollzug   | 13.07.2022  |
| Bericht Generalsekretariat SID  | 18.08.2022  |

| <b>Rapports concernant la Direction de la sécurité</b>      | <b>Date</b> |
|---|-------------|
| Schreiben Nachrevision GINA-Web (AJV)                       | 06.12.2022  |
| Bericht KAPO  | 13.12.2022  |
| Bericht Staatsbeitragsprüfung Alpine Rettung Schweiz (KAPO) | 13.12.2022  |

| <b>Rapports concernant la Direction des finances</b>   | <b>Date</b> |
|--|-------------|
| Bericht IV ERP-Projektprüfung 2021   | 27.01.2022  |
| Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2021 – Zwischenstand vom 03.02.2022   | 03.02.2022  |
| Bericht Finanzverwaltung   | 07.02.2022  |
| Bericht über die Querschnittsprüfung Verpflichtungskredite   | 17.02.2022  |
| Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2021 : Feststellungen zur FIN   | 24.02.2022  |
| Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2021 – Zwischenstand vom 24.02.2022   | 24.02.2022  |
| Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2021 : Feststellungen zur FIN – Jahresabschlussprozess                                  | 16.03.2022  |
| Bericht Steuerverwaltung – Bezug/Inkasso   | 04.05.2022  |
| Bericht Querschnittsprüfung zentrale Beschaffung Kanton Bern   | 02.06.2022  |
| Bericht Querschnittsprüfung Langfristplanung Investitionen (Sachgüter)   | 02.06.2022  |
| Bericht zum Kanton Bern gemäss DBG Art. 104a und der Richtlinie der ESTV / Abrechnung über Steuern und Bussen per 31.12.2021 | 21.06.2022  |
| Bericht KAIO   | 06.09.2022  |
| Bericht Steuerverwaltung – Veranlagung natürliche Personen   | 21.09.2022  |
| Bericht Finanzverwaltung   | 16.11.2022  |
| Bericht Prüfungsarbeiten auf Basis erweiterter Monatsabschluss September 2022  | 18.11.2022  |
| Bericht Generalsekretariat   | 05.12.2022  |
| Bericht Personalamt  | 08.12.2022  |
| Bericht ICT SV : Notfallplanung und Benutzersupport / ISDS   | 13.12.2022  |
| Bericht ICT FV : SAP-Einführung / ISDS   | 23.12.2022  |

| <b>Rapports concernant la Direction de l'instruction publique et de la culture</b>      | <b>Date</b> |
|---|-------------|
| Bildungszentrum Interlaken (MBA)  | 12.01.2022  |
| Amt für Kindergarten, Volksschule und Beratung (AKVB)                                   | 21.01.2022  |
| Bericht der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2021 des Kulturförderungsfonds | 24.01.2022  |

| <b>Rapports concernant la Direction de l'instruction publique et de la culture</b>                            | <b>Date</b> |
|---|-------------|
| Ergänzender Bericht über die Prüfung zur Jahresrechnung per 31.12.2021 des Kulturförderungsfonds              | 24.01.2022  |
| Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2021 : Feststellungen zur BKD  | 24.02.2022  |
| Bericht Amt für Hochschulen   | 11.07.2022  |
| Bericht Staatsbeitragsprüfung Stiftung Ballenberg (AK)  | 12.07.2022  |
| Bericht Staatsbeitragsprüfung Stiftung Ballenberg (Staatsbeitragsempfänger)                                   | 12.07.2022  |
| Bericht Schule für Holzbildhauerei Brienz   | 25.08.2022  |
| Bericht Berufsfachschule Langenthal   | 25.10.2022  |
| Bericht Ausfallentschädigungen Kultur (AK) sowie Schreiben an die beiden betroffenen Empfänger vom 03.11.2022 | 15.11.2022  |

| <b>Rapports concernant la Direction des travaux publics et des transports</b>                               | <b>Date</b> |
|---|-------------|
| Amt für öffentlichen Verkehr und Verkehrskoordination   | 10.01.2022  |
| Instandsetzung Wehrbrücke Port-Brügg  | 17.01.2022  |
| Tätigkeitsbericht 2021 über die Prüfungen im Bereich des Nationalstrassenbaus                               | 27.01.2022  |
| Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2021 : Feststellungen zur BVD  | 24.02.2022  |
| Bericht Tiefbauamt  | 08.04.2022  |
| Prüfbericht S/4 Conversion Prüfungsfeststellungen zur Prüfphase 3 (Februar 2022)                            | 05.04.2022  |
| Projektprüfung BFH Neubau Campus Bern (CBE)   | 11.04.2022  |
| Bericht Universität Engehalde – Bauliche Anpassungen und Unterhalt  | 14.04.2022  |
| Follow-up Jahresrechnung Fonds (Wasser- und Abfallfonds)  | 24.05.2022  |
| Projektprüfung OIK III : Elarg-Tunnel sup-Sornetan, Le Pichoux  | 08.06.2022  |
| Projektprüfung OIK III : Sanierung Ortsdurchfahrt Ipsach  | 20.06.2022  |
| Bericht TBA/OIK I : Dorfdurchfahrt Erlenbach  | 07.07.2022  |
| Bericht Staatsbeitragsprüfung Verkehrsbetriebe Biel / Transports publics biennois (AÖV)                     | 08.07.2022  |
| Bericht Staatsbeitragsprüfung Verkehrsbetriebe Biel / Transports publics biennois (Staatsbeitragsempfänger) | 08.07.2022  |
| Bericht Generalsekretariat BVD  | 08.07.2022  |
| Bericht AGG Standardkosten – Grundlagen und Methodik  | 06.09.2022  |
| Bericht ZSH Landorf Köniz – Teilinstandsetzung Hauptgebäude   | 08.09.2022  |
| Bericht TBA/OIK II : Korrektion Bolligenstrasse Nord Bern   | 26.09.2022  |
| Bericht Amt für Grundstücke und Gebäude   | 04.10.2022  |

| <b>Rapports concernant la Direction des travaux publics et des transports</b>                                 | <b>Date</b> |
|---|-------------|
| Bericht TBA/OIK IV : Neubau Radstreifen Aspiwald-Oberönz  | 27.10.2022  |
| Bericht Querschnittsprüfung Prozess Ausmass und Regie – Handling und Kontrolle im Hoch- und Tiefbau (AGG/TBA) | 25.11.2022  |
| Bericht AGG : 'Rathaus Instandsetzung und Sicherheitsmassnahmen'  | 25.11.2022  |
| Bericht Amt für Wasser und Abfall   | 19.12.2022  |
| Bericht Staatsbeitragsprüfung Trinkwasserbeitrag WVRB AG  | 19.12.2022  |
| Bericht TBA : Aare-Revitalisierung Löchligut-Worblaufen   | 22.12.2022  |
| Bericht Staatsbeitragsprüfung AöV Investitionsbeiträge Bhf Bern RBS und SBB                                   | 22.12.2022  |

| <b>Rapports concernant les autorités judiciaires</b>               | <b>Date</b> |
|--|-------------|
| Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2021 : Feststellungen zur JUS | 24.02.2022  |
| Bericht Regionalgericht Bern-Mittelland                            | 02.06.2022  |
| Bericht Staatsanwaltschaft Region Emmental-Oberaargau              | 14.10.2022  |
| Bericht Stabsstelle für Ressourcen                                 | 14.11.2022  |

## II Rapports concernant des établissements cantonaux 2022

| <b>Université de Berne</b>   | <b>Date</b> |
|--|-------------|
| Bericht Institute of Social and Preventive Medicine  | 26.01.2022  |
| Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2021 Universität Bern               | 15.03.2022  |
| Umfassender Bericht über die Prüfung Jahresrechnung per 31.12.2021 der Universität Bern      | 15.03.2022  |
| Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2021 der Universität Bern | 15.03.2022  |
| Abschlussprüfung der Jahresrechnung per 31.12.2022 (Zwischenrevision)                        | 07.11.2022  |
| Bericht Departement für Infektionskrankheiten und Pathobiologie                              | 28.11.2022  |

| <b>Haute école spécialisée bernoise</b>   | <b>Date</b> |
|---|-------------|
| Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2021 Berner Fachhochschule               | 23.03.2022  |
| Umfassender Bericht über die Prüfung Jahresrechnung per 31.12.2021 der Berner Fachhochschule      | 23.03.2022  |
| Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2021 der Berner Fachhochschule | 23.03.2022  |
| Abschlussprüfung der Jahresrechnung per 31.12.2022 (Zwischenrevision)                             | 28.10.2022  |

| <b>Haute école pédagogique bernoise</b>   | <b>Date</b> |
|---|-------------|
| Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2021 Pädagogischen Hochschule Bern               | 29.03.2022  |
| Umfassender Bericht über die Prüfung Jahresrechnung per 31.12.2021 der Pädagogischen Hochschule Bern      | 29.03.2022  |
| Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2021 der Pädagogischen Hochschule Bern | 29.03.2022  |
| Abschlussprüfung der Jahresrechnung per 31.12.2022 (Zwischenrevision)                                     | 16.11.2022  |

| <b>Centre interrégional de perfectionnement (CIP), Tramelan</b>        | <b>Date</b> |
|--|-------------|
| Rapport de l'organe de surveillance sur les comptes annuels 31.12.2021 | 09.06.2022  |
| Management Letter Révision des comptes annuels 2021                    | 09.06.2022  |

### III Liste des mandats de révision en 2022

| Institution  | Date       |
|--|------------|
| Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) und angeschlossene Institutionen :                                |            |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Schweizer Weltatlas</li> </ul>  | 01.02.2022 |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Institut für Externe Schulevaluationen auf der Sekundarstufe II (IFES)</li> </ul>             | 22.02.2022 |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Schweizerisches Zentrum für die Mittelschule (ZEM)</li> </ul>                                 | 28.03.2022 |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Interkantonale Universitätsvereinbarung (IUUV)</li> </ul>                                     | 31.03.2022 |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) Bern</li> </ul>            | 31.03.2022 |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Dienstleistungszentrum Berufsbildung/Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung (SDBB)</li> </ul> | 01.04.2022 |
| Bericht zur eingeschränkten Revision des Vereins Hauptstadtregion Bern (HSR-CH) Jahresrechnung 2021                                  | 11.03.2022 |
| Berner Design Stiftung   | 17.03.2022 |
| Schweizerische Koordinationsstelle für Bildungsforschung (SKBF / Aarau)  | 31.03.2022 |
| Bernische Denkmalpflege-Stiftung (Jahresrechnung 2021)   | 06.05.2022 |
| Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2021 Interkantonale Trägerschaft Geldspiele                                 | 09.05.2022 |
| Umfassender Bericht über die Prüfung Jahresrechnung per 31.12.2021 der Interkantonalen Trägerschaft Geldspiele                       | 09.05.2022 |
| GELAN-Espace-Mittelland, Bern (Verrechnung der Betriebs- und Projektkosten 2021)   | 12.05.2022 |
| Fondation des Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, Porrentruy  | 20.05.2022 |
| Papavramidès-Stiftung (Jahresrechnung 2021)  | 08.06.2022 |
| Eidg. Finanzkontrolle – Qualitäts- und Leistungsbeurteilung  | 30.06.2022 |

\*\*\*\*\*